

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

DATE	:	Le mardi 27 juin 2023
HEURE	:	19 h
LIEU	:	Bibliothèque

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi et adoption du procès-verbal du 6 juin 2023
4. Questions du public
5. Points de la direction
 - 5.1 Retour sur la fin de l'année
6. Mot des représentants du conseil des élèves
7. Mot de la représentante de la communauté
8. Parole au personnel
9. Objets de **DÉCISION**
 - 9.1 Approbation du plan santé et bien-être (RES. 2022-2023-041-14)
 Approbation de la résolution reportée au 27 juin
 - 9.2 Approbation des frais chargés aux parents (RES. 2022-2023-041-17)
 - 9.3 Approbation des fournitures scolaires (RES. 2022-2023-041-18)
10. Discussion-programme parascolaire de basketball
11. Correspondance
12. Rapport du délégué au Comité de parents du CSSMB
 - 12.1 Résumé du délégué
13. Questions diverses

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

DATE : Le mardi 27 juin 2023
HEURE : 19 h
LIEU : Bibliothèque

COMPTE-RENDU

MEMBRES PRÉSENTS		
PARENTS	PERSONNELS ÉCOLE	ÉLÈVES
Samia Mekhtoul Najat Barakat Annik Lartigau	Anthony Carrara (enseignant) Anne Dansereau-Ménard (enseignante) Marie-Ève Gendron (animatrice vie spirituelle et engagement communautaire) Lila Temmimi (gestionnaire administrative)	Deux élèves élues : Medina Belhachemi Raven Gutierrez
Substituts		
Représentant de la communauté		
Membres absents	Maryam Seyfaee, Silvane Soussa, Héloïse Poulin-Therrien Lamia El Garaoui Fatima Ait Haddou Silvane Souza Abdelaziz Mansouri	
Direction de l'école	Réjean Robitaille (directeur)	
Invités	Marie-Pier Gauthier-Vallières (directrice adjointe), Michelle Martin (directrice adjointe), Patrice Lalande (directeur adjoint), Laurence Brière-Labbé (directrice adjointe), Isabelle Chiasson (TES et entraîneure), Ibrahima Diallo (élève)	

1. Ouverture de la séance

19h20

2. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Marie-Eve Gendron

Appuyé par Anne Dansereau-Ménard

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 6 juin 2023

- Les horaires des enseignants sont en préparation
- Le nombre d'enseignants qui ont à se déplacer sur 2 édifices a été considérablement réduit
- La rentrée scolaire se fera sur une journée dans chaque édifice :
 - o Matin : remise des horaires – élèves seulement
 - o Après-midi : rentrée administrative (paiement, manuels, casier, uniformes, matériel scolaire usagé) – élèves et parents
- À Émile-Legault, la gestion des cadenas sera revue : le cadenas sera chargé aux parents et les élèves pourront le garder pour la durée de leurs études. Un protocole différent sera mis en place à St-Germain comme les élèves partagent leur casier.

Proposé par Najat Barakat

Appuyé par Anthony Carrara

4. Questions du public

Aucune

5. Points de la direction

5.1 Retour sur la fin de l'année

La fin de l'année a été passablement difficile en ce qui concerne les horaires des examens en raison du départ d'une TOS. Le CSS a apporté de l'aide à l'équipe école, mais la méconnaissance du bâtiment a généré plusieurs erreurs. L'équipe de direction adjointe a dû revoir les horaires à plusieurs reprises. M. Robitaille tient à les remercier pour le travail acharné.

M. Carrara demande si le CSS est conscient de la lacune des TOS qui travaillent à partir du siège social et qui ne connaissent pas l'édifice. M. Robitaille mentionne que ça a été répété à plusieurs reprises.

Frais chargés aux parents : la gestionnaire administrative a travaillé à uniformiser les prix chargés aux parents des élèves d'un même niveau. Les cahiers devront être choisis par l'équipe d'enseignants d'une matière et la commande d'un seul cahier par matière sera acceptée.

Dans les autres établissements, le choix de matériel est fait avant la signature des tâches, ce qui n'est pas le cas à St-Laurent. M. Robitaille a proposé cette façon de faire aux enseignants. La proposition n'a pas été bien reçue. M. Robitaille a dû refuser le

changement de matériel pour des enseignants qui ont changé de tâche. Les enseignants doivent travailler avec le matériel choisi par le prédécesseur.

6. Mot des représentants du conseil des élèves

- Les élèves ont apprécié la distribution des Mr Freeze en fin d'année
- Ils tiennent à mentionner leur déception sur le peu d'activités offertes cette année
- M. Robitaille mentionne avoir reçu une lettre de la part de l'élève Ibrahima Diallo au sujet d'un local permanent pour le conseil des élèves. Le local C-007 est suggéré et M. Robitaille est d'accord avec la suggestion. Un budget pourra être octroyé pour l'aménagement du local.
- Santé mentale : les élèves aimeraient plus de discussions, d'ateliers et d'outils en lien avec la santé mentale. Ils nomment des moments charnières dans l'année où cet enjeu est particulièrement présent et où ils aimeraient avoir des ressources et/ou activités : début de l'année, blocages de décembre-janvier, blocages de fin d'année.

7. Mot de la représentante de la communauté

Absente

8. Parole au personnel

M. Anthony Carrara mentionne qu'une décision rapide en ligne a dû être prise au sujet du code de vie et que cette méthode ne permet pas une bonne consultation. M. Robitaille précise qu'effectivement ce genre de situation ne devrait pas se produire et que nous devons faire les choses plus à l'avance et agir avec prévisibilité. M. Carrara demande si un tableau avec les dates des documents à consulter/approuver pourrait être remis au CÉ en début d'année. Anne Dansereau-Ménard mentionne qu'il serait intéressant que le code de vie soit aussi présenté aux enseignants et aux élèves pour consultation.

9. Objets de **DÉCISION**

9.1 Approbation du plan santé et bien-être

(RES. 2022-2023-041-14)

Approbation de la résolution reportée au 27 juin

Patrice Lalande présente le plan santé-bien-être qui a été travaillé par les deux édifices. Les conclusions présentées proviennent de l'analyse d'un sondage auquel les élèves ont répondu plus tôt cette année. Pour chacune des thématiques, les points forts du milieu ainsi que les zones de vulnérabilité sont présentés. Mme Samia Mekhtoul mentionne que les pourcentages sont élevés au niveau des zones de vulnérabilité et que des stratégies doivent être mises en place à long terme pour bien soutenir les élèves. Marie-Pier Gauthier-Vallières précise qu'un plan d'action est mis en place, révisé et bonifié chaque année.

Proposé par Samia Mekhtoul

Appuyé par Marie-Eve Gendron

9.2 Approbation des frais chargés aux parents

(RES. 2022-2023-041-17)

Le tableau avec l'ensemble des frais chargés aux parents est présenté. Mme Temmimi mentionne que les frais de concentration sont ceux appliqués l'an dernier. Les enseignants n'ont pas encore envoyé le détail des activités et sortie pour l'an prochain. Les montants seront corrigés. Aussi, certains frais seront crédités aux parents via une mesure budgétaire.

Proposé par Annik Lartigau

Appuyé par Najat Barakat

9.3 Approbation des fournitures scolaires

(RES. 2022-2023-041-18)

Anne Dansereau-Ménard mentionne que certains frais de matériel ont été chargés aux parents de ses élèves pour des cahiers qui n'avaient pas été commandés. Elle propose que les enseignants révisent la liste de leur groupe en début d'année.

Proposé par Samia Mekhtoul

Appuyé par Anne Dansereau-Ménard

10. Discussion-programme parascolaire de basketball

Le contrat de Mme Blanchette, coordonnatrice du basketball féminin en 2022-2023, ne sera pas renouvelé pour l'année prochaine.

Mme Lartigau explique que le programme de basketball d'élite de St-Laurent ne fait pas partie du projet éducatif et ne peut faire partie d'une consultation par le CÉ. Il s'agit d'un programme parascolaire. Toutefois, considérant la réflexion à avoir sur l'avenir du programme féminin, Mme Lartigau a demandé à Isabelle Chiasson, responsable du programme masculin à St-Laurent, de présenter son projet d'intervention par le basketball (voir le document présenté).

L'université de Montréal peut fournir de l'aide à l'école pour réfléchir au développement du programme à mettre en place. Isabelle mentionne que la culture du basketball est très liée à celle des gangs de rue. Il faut travailler en équipe multidisciplinaire et avec des partenaires externes pour créer des filets de sécurité autour des élèves.

Mme Lartigau demande à Isabelle si les besoins chez les filles sont les mêmes. Isabelle mentionne que les besoins peuvent être différents et qu'il s'agit plus de ressources d'écoute.

Anne Dansereau-Ménard demande quel est le levier pour que ces jeunes soient motivés en classe.

Isabelle répond que si les élèves ne sont pas sérieux en classe, les conséquences peuvent être appliquées à même leur programme de sport. Les retenues peuvent être encadrées par les entraîneurs, l'aide aux devoirs obligatoires, etc.

Mme Mekhtoul mentionne que le programme de sport agit comme substitut/identifiant lorsqu'il y a des problématiques à la maison pour les jeunes qui ont besoin de bouger. On doit travailler pour que les enseignants adhèrent à la vision. Mme Mekhtoul salue le travail qui est réalisé.

Laurence Brière mentionne qu'elle a eu à travailler avec jeunes qui ont fréquenté le programme de sport et que certains de ces jeunes ont connu des améliorations au niveau de leurs comportements/résultats. Laurence mentionne que la communication entre les intervenants est importante et que l'information doit être diffusée.

Mme Lartigau mentionne qu'il est effectivement important que la philosophie du programme soit connue et qu'il doit y avoir un dialogue entre le personnel enseignant et les entraîneurs.

Il pourrait y avoir un moment où les enseignants se réunissent avec les entraîneurs pour discuter des cas des élèves athlètes. Elle mentionne également l'importance de supporter les coachs au niveau de la gestion des jeunes. Ils sont souvent outillés sur le plan technique, mais peu sur le plan de l'intervention.

M. Robitaille mentionne que les discussions du comité éthique ont parfois pris une tangente personnelle. Des questions ont été soulevées sur les objectifs du comité qui sont à revoir.

M. Robitaille mentionne que les programmes de basketball masculin et féminin seront coordonnés par la même personne l'an prochain. Bénédicte Mathurin est venue à l'école rencontrer les joueurs de basketball de différentes écoles de Montréal. Un article dans La Presse a été publié. M. Robitaille souligne que ça fait du bien de lire un article positif au sujet de l'école St-Laurent.

Anne Dansereau-Ménard demande pourquoi le suivi des athlètes de l'Express n'existe plus comme il y a quelques années. Anthony Carrara explique ce qu'était le programme.

11. Correspondance

Aucune

12. Rapport du délégué au Comité de parents du CSSMB

12.1 Résumé du délégué

Absente

13. Questions diverses

Aucune

La séance est levée à 22h00.